



LA COMPAGNIE D'ARC DE CONFLANS EN JARNISY

est heureuse de vous inviter à ses concours salles du 01 et 02 décembre 2018

2 X 25 m & 2 X 18 m

et ses challenges par équipe : le trophée "Evelyne DIDIER" et "DILLENSIGER"

Trophées gagnés l'an passé respectivement par Verdun et Pont à Mousson

Site : salle des sports de Conflans en Jarnisy "Le PAQUIS" (parcours fléché)

4, rue des docteurs Grandjean - 54800 Conflans en jarnisy - 49.168449, 5.858765

Blasons

		Poussin	Benjamin	Minime	Cadet	Junior	Sénior 1, 2 et 3
Blasons arc classique	18 m	Blason de 80	Blason de 60		Blason de 40*		
	25 m		Blason de 80		Blason de 60*		
Blasons arc à poulies	18 m					Trispot de 40	
	25 m					Trispot de 60	
Blasons Arc Nu / Arc droit	18 m					Blason de 60	Blason de 40
	25 m					Blason de 80	Blason de 60

(*) Trispot sur demande

Déroulement des tirs

	Série A Samedi 01/12 Après-midi 2 X 18 m	Série B Samedi 01/12 Soir 2 X 25 m	Série C Dimanche 02/12 Après-midi 2 X 18 m
Ouverture du greffe	13h00	19h00	13h00
Echauffement & inspection du matériel	13h30	20h00	13h30
Début des tirs	14h00	20h30	14h00
Proclamation des résultats		vers 23h00	vers 18h00

Composition des équipes pour les trophées uniquement sur le concours 2 X 18 m du samedi et du dimanche

Equipe pour le trophée "Evelyne DIDIER" 3 archers maximums hommes ou/et femmes du même club avec 1 arc à poulies maxi.

Equipe pour le trophée "DILLENSIGER" 2 femmes du même club avec un arc à poulies maxi.

Rappel les trophées sont remis en jeu tous les ans. Si un club le gagne 3 années de suite il le conserve définitivement.

Attention si un archer fait plusieurs départs, seul le premier départ sera pris en compte pour le classement des challenges.

Mises

	1 départ	2 départs	3 départs
Poussins / Benjamins / Minimes / Cadets / Juniors	8 €	12 €	16 €
Séniors 1, 2 et 3	10 €	15 €	20 €

Inscriptions

NB : Les places étant limitées à 56 archers(es) par départ et du fait du choix possible du blason pour certaines catégories les inscriptions se feront par ordre d'arrivée, merci de votre compréhension.

Bulletin réponse à retourner avant le 27 novembre 2018, accompagné du règlement à l'ordre de "Compagnie d'arc de Conflans" et sans oublier le type de blason souhaité.

Divers

Tenues blanche ou du club vivement souhaitées, chaussures de sport à semelle blanche obligatoires, jeans INTERDIT.

Licence et certificat médical à jour.

Buvette, sandwiches, ... sur place.

